



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

COMPTE-RENDU

A l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la réunion en date du 09 avril 2021 est soumis à l'approbation des élus, après correction, est adopté à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR – Le Conseil Municipal prend acte du contenu du règlement intérieur du conseil municipal et valide ce document pour la durée de la mandature (2020-2026).

FINANCES - Il vote des virements de crédit en section d'investissement pour un montant de 5 200 € concernant un remboursement de la taxe d'aménagement. Il accorde une subvention aux associations locales et organismes divers pour un montant total de 3 425 € au titre de l'année 2021 à savoir : Ensemble & Solidaires UNRPA de Nargis, 750 € ; Comité des Fêtes et des Loisirs de Nargis, 1 000 € ; Jour de Fête, 600 € ; Compagnie Nargi's Comédia, 300 € ; Art et de Cœur, 500 € ; Donneurs de Voix, 35 € ; l'AFSEP, (sclérose en plaques) 30 € ; Souvenir Français Comité de Montargis, 100 € et le Téléthon, 110 €.

INTERCOMMUNALITE – Le Conseil Municipal autorise le transfert de la compétence organisation des mobilités à la CC4V à compter du 1^{er} juillet 2021. Il approuve les statuts de la CC4V intégrant cette nouvelle compétence et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision. De plus, il accepte le pacte de gouvernance visant à organiser les relations entre les communes et la CC4V pour la période 2020-2026.

URBANISME – Les élus approuvent la nouvelle convention à intervenir avec l'A.M.E. (Agglomération Montargoise Et rives du loing) relative aux modalités d'instruction des autorisations d'occupation des Sols par les services de l'A.M.E. à compter du 1^{er} juillet 2021. En application de la présente convention, Monsieur le Maire délègue sa signature au responsable du service instructeur ainsi qu'aux agents de l'A.M.E.

PERSONNEL COMMUNAL – L'assemblée délibérante décide d'instaurer le télétravail ponctuel par attribution d'un volume de jours flottants dans la limite de 60 jours par an et de 2 jours par semaine.

DIVERS - Le Conseil est informé de l'avancement des travaux au château d'eau. Monsieur le Maire informe le conseil d'une consommation d'eau très importante depuis plusieurs mois. Le maire évoque également le rapport final concernant le diagnostic eaux pluviales, des travaux seront à prévoir avant le transfert de ce service à la CC4V. Le Conseil est avisé de l'octroi de subventions pour les travaux de remise aux normes et pour l'installation d'une pompe à chaleur, sur les bâtiments communaux, par la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) ainsi qu'une aide financière attribuée par la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

L'assemblée délibérante prend connaissance d'une décision prise par délégation du Conseil Municipal concernant l'encaissement d'une indemnité de sinistre d'un montant de 595,01 €.

Enfin, il évoque différentes questions de gestion courante.

La séance est levée à 23 h 00

NARGIS, le 15 juin 2021